



## Document d'information parlementaire

Position commune sur l'étiquetage des aliments

Mai 2008

# Pour des consommateurs plus exigeants Des règles d'étiquetage plus claires et plus contraignantes

Dans un contexte où la libéralisation des marchés prime et où les produits alimentaires proviennent de toutes les régions du globe, empruntant un long trajet de leur lieu de culture jusqu'à l'assiette, les Canadiens manifestent envers les questions agroalimentaires un intérêt de plus en plus grand.

Certains facteurs, parmi lesquels la reconnaissance des liens entre la qualité de l'alimentation et la santé, la prévalence grandissante de l'obésité et le coût des maladies chroniques causées par une mauvaise alimentation, favorisent une prise de conscience des consommateurs sur l'importance des modes de production et de transformation des aliments, de même que sur la qualité de l'alimentation en général. Au-delà des seules questions nutritionnelles et de santé, les consommateurs sont amenés à réfléchir sur les modes d'opération de toute la chaîne agroalimentaire et à remettre en question leurs achats, en intégrant dans leurs critères de sélection des aliments des questions d'ordre environnemental, social, culturel, éthique et politique.

Ces nouvelles préoccupations engendrent de nouveaux besoins en matière de divulgation d'informations chez les consommateurs qui, en plus d'exiger des précisions en regard de l'information nutritionnelle, réclament davantage d'informations claires, complètes, transparentes, cohérentes, voire normalisées, particulièrement en regard des méthodes de production, des procédés de transformation et de l'origine des produits.

L'étiquetage alimentaire devrait pouvoir répondre aux besoins des consommateurs qui, par l'entremise de choix d'achats responsables, désirent non seulement vivre plus sainement, mais aussi agir sur la société en exerçant leur pouvoir sur le marché agroalimentaire pour l'amener à se rapprocher des principes du développement durable.

Les enquêtes récentes, dont celle publiée en 2007 par l'Union des consommateurs<sup>1</sup>, montrent que l'information actuellement disponible sur les étiquettes des aliments laisse plusieurs consommateurs sur leur faim. En outre, une majorité de consommateurs font peu confiance à certaines des informations fournies par l'industrie agroalimentaire et croient que plusieurs des allégations figurant sur les étiquettes servent davantage au marketing qu'à fournir de l'information utile.

Au chapitre de l'information nutritionnelle et des allégations sur la santé, les règles canadiennes encadrant l'étiquetage devraient être revues pour assurer une meilleure compréhension par un plus grand nombre de consommateurs et pour faire cesser toute représentation trompeuse.

Comme le révèle le sondage après sondage,<sup>2</sup> la vaste majorité des consommateurs canadiens attendent du gouvernement fédéral qu'il impose, comme le font déjà une quarantaine de pays dans le monde, l'étiquetage obligatoire des aliments

1 *Les nouvelles tendances de consommation et l'information alimentaire: comment satisfaire le consommateur?* Union des consommateurs, rapport de recherche, avril 2007, en ligne: [http://www.consommateur.qc.ca/union-des-consommateurs/docu/agro/etiquet\\_alim.pdf](http://www.consommateur.qc.ca/union-des-consommateurs/docu/agro/etiquet_alim.pdf)

## ***Initiative canadienne des consommateurs — Position commune sur l'étiquetage des aliments***

contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM). La norme volontaire d'étiquetage adoptée par le Canada, en avril 2004, est un échec, puisqu'elle n'a pas permis de voir l'étiquetage d'un seul aliment contenant des OGM. L'Initiative canadienne des consommateurs revendique donc, elle aussi, l'étiquetage obligatoire des OGM.

Depuis plus de dix ans, le Comité du Codex alimentarius<sup>3</sup> sur l'étiquetage des aliments cherche à établir des lignes directrices sur l'étiquetage des OGM. En l'absence de telles lignes directrices, les pays qui imposent l'étiquetage obligatoire des OGM courent le risque de voir leur réglementation remise en cause en vertu des accords de commerce internationaux. Or, jusqu'à présent, les États-Unis ont multiplié les démarches pour faire avorter les discussions, prétextant l'absence de consensus. Le Canada compte parmi les rares pays à toujours appuyer la position américaine. À une récente réunion d'un groupe de travail du Codex sur le sujet (Accra, Ghana, janvier 2008) un document de discussion préparé par les États-Unis, le Canada et le Nigeria a fait l'objet de sévères critiques de la part de la majorité des pays participants. Au terme des discussions, le Canada était le seul pays à continuer à soutenir les idées défendues par les États-Unis. Cette position nous isole au plan international et va à l'encontre de l'opinion publique canadienne.

L'Initiative canadienne des consommateurs demande que, dans le cadre des discussions du Codex Alimentarius, le gouvernement fédéral fasse preuve de transparence en consultant adéquatement les organismes de défense des consommateurs avant d'établir ses positions et qu'il cesse d'appuyer aveuglément la position américaine.

De plus en plus de Canadiens sont sensibles aux modes de production des aliments. Ils consomment de plus en plus de produits cultivés selon les principes de l'agriculture biologique. L'Initiative canadienne des consommateurs se réjouit que le gouvernement fédéral ait récemment proposé une réglementation canadienne de l'étiquetage des produits biologiques.

De même, pour des raisons environnementales ou économiques, de plus en plus de consommateurs se préoccupent de l'origine des aliments qu'ils consomment et recherchent davantage les aliments produits localement. Or, les règles actuelles d'étiquetage sur l'origine géographique des produits sont inadéquates puisqu'elles ne permettent pas au consommateur de savoir d'où vient réellement un produit donné.

On constate finalement, parmi les préoccupations émergentes des consommateurs, le désir d'être mieux informés sur d'autres aspects liés à la santé et à l'environnement. Par exemple, la présence de pesticides, d'antibiotiques ou d'hormones de croissance a été identifiée par une part importante des répondants à un sondage de l'Union des consommateurs<sup>4</sup> comme une information difficile à connaître et qu'il serait pourtant important de retrouver sur l'étiquette d'un aliment.

### **Sommaire des recommandations:**

En résumé, l'Initiative canadienne des consommateurs recommande :

- que l'encadrement réglementaire de l'étiquetage nutritionnel et des allégations santé soit resserré afin que l'information fournie aux consommateurs soit plus claire, plus uniforme et plus crédible, par l'élimination notamment de toute représentation trompeuse;
- que le Canada respecte le droit des consommateurs canadiens de savoir et impose sans délai l'étiquetage obligatoire des OGM;
- que les instances gouvernementales qui participent aux discussions du Codex Alimentarius mettent en place des mécanismes pour assurer la participation effective des associations de défense des consommateurs dans l'élaboration des positions de la délégation canadienne au Codex;
- que les règles encadrant l'étiquetage de l'origine géographique des produits alimentaires soient revues afin que les consommateurs puissent savoir d'où proviennent les aliments qu'ils achètent;
- qu'une table permanente de révision de la réglementation sur l'étiquetage des aliments soit créée afin que la réglementation soit adaptée aux préoccupations émergentes des consommateurs et que cette table regroupe des représentants des associations de défense des consommateurs ainsi que ceux des autorités de santé publique.

---

2 Léger Marketing pour le compte de Greenpeace, Option consommateurs et l'Union des consommateurs réalisé en avril 2004 auprès de 1500 Canadiens indique que 83% des répondants se disent favorables à l'étiquetage obligatoire des OGM.

3 Le Codex alimentarius est l'instance internationale de normalisation sur les denrées alimentaires

4 Ibid